

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de Montanay  
Séance du 17 novembre 2022**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

**Etaient présents :** Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Pierre NEVEUX, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

**Pouvoirs :** Séverine LIETSCH a donné pouvoir à Corinne CHARPENAY

**Absents excusés :** Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Eric BOUVARD, Guylène SELIN

**Secrétaire :** Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la convocation :** 08/11/2022

**Délibération n° 2022-67 Octroi d'une subvention à l'association « Les Gones du désert » dans le cadre du 4l Trophy 2023**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les représentants de l'association « Les Gones du désert » l'ont sollicité afin d'obtenir une subvention pour leur projet.

Il rappelle que le 4L Trophy a pour but d'acheminer des fournitures scolaires et sportives à l'association « Les enfants du déserts » afin qu'elles soient distribuées aux enfants marocains les plus démunis. Les équipages doivent également apporter au village de départ 10 kgs de nourriture non périssable pour la Croix Rouge Française.

Le départ se fait de Biarritz pour Marrakech sur 10 jours et près 6 000 kms.




Le budget de l'association est de 12 700 €. Il permettra de financer les frais d'inscription (3 400 €), l'achat et la réparation de la 4L (5 200 €), l'assurance (500 €), les frais de transport (2 000 €) et divers frais (communication, passeports, ... 1 600 €)

Compte tenu l'intérêt de la démarche et la dimension humanitaire de ce projet, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 500 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Article 1 :** Décide d'octroyer une subvention de 500 € à l'association « Les Gones du désert » pour sa participation à l'édition 2023 du 4L Trophy

A Montanay, le 18 novembre 2022

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	 

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,*

*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Mise en ligne le 21/11/2022